



ARRÊTÉ DU MAIRE

**N°034-2026 - Arrêté portant prolongation de l'arrêté n°003-2026 réglementant la circulation et l'occupation du domaine public – Avenue de Trévoux – 01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG
Entreprise COLAS France – Création d'un carrefour à feux tricolores et d'un aménagement modes doux**

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'arrêté municipal n°003-2026 en date du 6 janvier 2026 réglementant la circulation et l'occupation du domaine public dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise COLAS France avenue de Trévoux ;

Considérant que les travaux ne sont pas achevés et qu'il convient de prolonger les mesures de réglementation pour assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1

La durée de validité de l'arrêté municipal n°003-2026 est prolongée jusqu'au 6 mars 2026 inclus pour les travaux réalisés par l'entreprise COLAS France avenue de Trévoux entre le chemin du Bourg et la rue des Myosotis.

Article 2

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n°003-2026 demeurent inchangées et restent applicables.

Article 3

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

L'entreprise chargée des travaux

CIS Seillon

Commissariat de Bourg-en-Bresse

Transports RUBIS

Service Collecte des déchets de Grand Bourg Agglomération

Police municipale de la Commune

Directeur des Services Techniques de la Commune

Fait à SAINT DENIS LES BOURG,
le 11 février 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué à Monsieur FAUVET



Patrick BOUVARD